
Jour de séance 43

le vendredi 5 novembre 2021

9 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande aux parlementaires d'observer davantage le décorum.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 73, 74 et 75 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 81.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu d'adopter la motion 81.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 73, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 73 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 73, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 74 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue à 10 h 33, reprend à 10 h 40.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, il s'élève un débat.

Conformément à l'article 45 du Règlement, M. Arseneau demande la tenue d'un débat d'urgence. Le président rejette la demande.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 75 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 10 h 56.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des
services d'aide juridique du Nouveau-
Brunswick pour 2020-2021

(4 novembre 2021).